

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 mai 2022, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Samuel da Silva, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Samuel da Silva, président : "Mesdames, Messieurs, Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette 2<sup>ème</sup> séance du Conseil ville 2022. Chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, et cher public, je vous adresse mes cordiales salutations. Toujours au niveau des salutations, ce soir, une petite attention à M. Diamantino Rodrigues Pereira, PS, pour sa première séance au Législatif imérien, soyez le bienvenu. Au niveau du Conseil municipal, M. Corentin Jeanneret aura quelques minutes de retard. Au niveau du Bureau, je vous prie d'excuser notre 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Ugo Boillat, ARC, qui ne pourra pas être des nôtres ce soir. Par conséquent, j'invite la fraction ARC à proposer quelqu'un."

Mme Morgane Bussian, ARC, propose M. Patrick Domon, ARC.

...M. Patrick Domon, ARC, prend place auprès du Bureau du Conseil de ville...

M. Samuel da Silva, président : "Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je demanderais à M. Gerolamo Pepe, PS, de compter les voix du Bureau, ainsi que du groupe ARC, et à M. Raphaël Perotto, ARC, de compter les voix de Mme Joëlle Häller, sans parti, du PS et du PLR, merci."

M. Samuel da Silva, président : "Y a-t-il des modifications à apporter à l'ordre du jour ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022
3. Communications du président et du maire
4. Crédit d'engagement de CHF 500'000.-, prévu au plan financier modifié (2022-2023), pour rénover les réseaux électriques moyenne tension (MT) qui alimentent les stations de Champ-Meusel et Tivoli et lancer les études de modernisation des deux stations – Décider du mode de financement : décision
5. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier, pour poursuivre la mise sous terre de la ligne moyenne tension (MT) sud entre les stations de la Route de Villeret et de Longines – Décider du mode de financement : décision
6. Crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.-, prévu au plan financier, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques réalisées en partenariat – Décider du mode de financement : décision
7. Crédit d'engagement de CHF 535'000.-, prévu au plan financier, pour l'étude et la mise en œuvre des mesures de sécurisation des secteurs A, C et E de la Montagne du Droit – Décider du mode de financement : décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Marco Pais Pereira (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Mélanie Lambert (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS), M. Diamantino Rodrigues Pereira (PS) et Mme Joëlle Hälller (sans parti)

Sont excusés : M. Michel Meyer (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC) et Mme Elisabeth Beck (PS)

Conseil municipal : M. Denis Gerber (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), Mme Jessica Froidevaux, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, M. Olivier Zimmermann, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusés : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Séverine Bohe (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Six personnes sont présentes sur la galerie.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications du président et du maire

M. Samuel da Silva, président : "Je me permets un petit résumé des représentations du Bureau et autres événements touchant à la vie politique imérienne :

- Tout d'abord, le week-end du 19 et 20 mars, il y a eu le spectacle de l'école "Le cours de danse de Marie Ruchonnet", auquel j'ai été invité et y ai assisté. Notons que ce spectacle a réuni pas moins de 12 danseuses âgées de 10 à 15 ans de la région, autour d'une création basée sur 28 morceaux des classiques de la chanson française. Bravo à notre 1<sup>ère</sup> vice-présidente pour son implication auprès de ces jeunes, en plus de ses mandats politiques.
- Cette même fin de semaine, il y a eu un autre événement lié, encore hélas, à l'actualité et qui a soulevé un vif débat lors de notre dernière rencontre. En effet, le dimanche soir 20 mars 2022, suite à l'appel d'un Imérien sur les réseaux sociaux, 27 personnes ukrainiennes, un chien, et un chat sont arrivés à l'Espace Beau-Site pour des raisons que plus personne n'ignore. Je tiens ici à féliciter toutes les associations telles que la "Maison d'ici et d'ailleurs" pour l'accueil à leur arrivée et la coordination sur place, de même que la dizaine de chauffeurs qui se sont organisés en quelques jours à peine, et toutes les

personnes qui ont apporté une aide d'une façon ou d'une autre pour mettre sur pied cette action solidaire. En outre, je salue et félicite notre conseillère municipale Mme Paula Tanner qui était présente ce dimanche soir pour donner un coup de main, en cuisine du moins, afin que tous ces voyageurs puissent déguster de délicieux gnocchis, entre autres. Je relèverai aussi qu'un de nos conseillers de ville, M. James Souchon, PLR, y a participé en tant que chauffeur, notamment, chapeau à lui également. Je laisserai peut-être encore Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale compléter ceci au point "Motions et Interpellations", si elle le souhaite.

- Dans un autre registre politique, 7 jours plus tard se déroulaient les élections régionales et cantonales, j'en profite pour féliciter les élections de Mme Elisabeth Beck, PS, au Conseil du Jura bernois et M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture, au Grand Conseil bernois. Je salue aussi nos autres conseillers qui se sont mis sur ces listes afin de représenter notre région, en plus de leur mandat actuel.
- Dans la foulée, le 30 mars le Parlement des jeunes de Saint-Imier a officiellement vu le jour, avec l'élection de leur premier comité. Réjouissons-nous de les voir à l'œuvre au travers de leurs futurs projets et puisse ce nouvel organe réconcilier ou intéresser les jeunes au monde politique.
- Le 1<sup>er</sup> avril, l'assemblée générale de la société de tir s'est tenue et c'est notre 2<sup>ème</sup> vice-président, M. Ugo Boillat, ARC, qui a représenté le Bureau. Comme il est excusé, je vous lis le mot qu'il avait préparé pour ce soir :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Le 1<sup>er</sup> avril dernier, j'ai eu la chance de représenter notre Conseil lors de l'assemblée générale du club de tir de Saint-Imier. J'ai ainsi eu le plaisir de découvrir les coulisses d'une de nos sociétés locales et l'investissement conséquent des personnes qui la font vivre. Je remercie encore vivement les membres du club de tir pour leur invitation et leur engagement pour la vie associative locale."

Je remercie encore une fois M. Ugo Boillat, ARC, pour sa disponibilité.

- Le 5 avril, l'assemblée générale de Mus'En'Si (Musique Ensemble Saint-Imier) a eu lieu. Il s'agissait de leur 5<sup>ème</sup> assemblée générale. Pour rappel, cette société est la renaissance de la Fanfare des cadets de Saint-Imier et sert de bassin de recrutement pour notre Corps de musique. Je dis bravo à cette société qui s'emploie à intéresser les jeunes à la musique en leur donnant l'accès au monde des instruments. Aussi, je me permets de vous rappeler leur concert de printemps le 14 mai 2022, comme vous avez, sûrement, pu le lire dans la presse récemment.
- Puis le 29 avril, en marge de notre foire de printemps, il y a eu l'inauguration de la Rue d'la Zouc et c'est notre secrétaire qui y a représenté le Bureau.
- Finalement, le 30 avril, il y a eu les portes ouvertes du Relais culturel et de l'Espace Jeunesse d'Erguël, pendant lesquelles des activités variées et captivantes ont eu lieu, comme par exemple la création d'une fresque par les visiteurs sur les pavés de la fraîchement nommée Rue d'la Zouc, une chasse au trésor pour les plus petits, ou encore un retour dans le siècle passé avec des consoles de rétrogaming, et bien d'autres activités.

Au niveau du courrier, il n'y a rien eu de trop conséquent, si ce n'est les différentes invitations auxquelles le Bureau a représenté notre Conseil.

D'autre part, je vous transmets toute la gratitude de notre vice-chancelier quant au ramassage de notre bouteille et gobelet à la fin de notre dernière séance. Veillons alors à conserver ces bonnes habitudes dorénavant. De plus, je me permets un rappel : afin de faciliter le travail de

rédaction du procès-verbal et de favoriser la compréhension au niveau du Conseil municipal et du Bureau, je vous appelle à vous exprimer à haute et intelligible voix, merci.

Ainsi, j'en ai fini pour mes communications et laisse la parole à M. le maire."

M. Denis Gerber, maire : "Monsieur le Président du Conseil de ville, Mesdames les Conseillères de ville, Messieurs les Conseillers de villes, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif, Concitoyennes et concitoyens qui avez fait le déplacement à la Salle de spectacles pour suivre les débats de notre Législatif, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Lors de ma première prise de parole dans cette enceinte, j'avais exprimé mon inquiétude quant à la situation créée en Ukraine par l'attaque russe. Plusieurs réfugiés ont pu être pris en charge dans notre commune et dans les communes voisines. Une fois de plus notre population a su faire preuve de solidarité comme elle l'a déjà témoignée lors des années COVID. Un grand merci à toutes nos citoyennes et à tous nos citoyens et aux habitants de la région. Je vais tout d'abord évoquer quelques-uns de mes premiers pas dans la représentation de votre Exécutif; ils m'ont permis :

- De rencontrer :
  - Les maires du Vallon à la recherche de solutions de coopération et surtout du positionnement de notre région dans le grand chantier de la reconstruction du Jura bernois après le départ de Moutier.
  - Les représentants des villes et villages regroupés dans Centre-Jura à la recherche d'une valorisation plus importante encore de nos régions respectives.
- De participer aux réflexions de l'Espace découverte Energie pour une approche pragmatique des contraintes liées à la protection du monde actuel, axées sur la mise en valeur de nos richesses locales au niveau environnemental.
- D'aller à la découverte des technologies modernes qui sont aussi un des fleurons de notre Vallon en participant aux séances du COSC.
- De rencontrer les représentants des CFF afin de partager avec d'autres communes nos préoccupations quant à la situation actuelle sur les lignes Bienne – La Chaux-de-Fonds, voire Bienne – Moutier par la vallée de Tavannes. Des engagements ont été pris par les CFF afin d'améliorer la desserte de nos régions.

J'ai ainsi acquis la confirmation que notre commune et ses diverses instances se doivent d'être présentes au maximum de leurs possibilités et disponibilités afin de pouvoir peser, même si cela est parfois de manière modeste, sur les leviers décisionnels.

Quant aux grands dossiers de notre commune (Conseil municipal, Conseil de ville, commissions diverses, voire la population), des grands efforts sont mis en œuvre par les divers services concernés pour les mener à bon port et/ou les mettre en route :

- Hôtel : aucune opposition au projet n'a été enregistrée; le projet est quasiment à bout touchant.
- Migros : de nombreuses discussions ont eu lieu pour l'intégrer au mieux dans le secteur est de la gare. Le dossier est maintenant dans les mains de la préfecture et de certains services cantonaux.
- Le futur bâtiment des Services techniques (zone de la gare) entre dans sa phase de concrétisation.

- Le bâtiment des Travaux publics donne lieu actuellement à une étude pour en définir les potentialités et les perspectives pour le rendre compatible avec les tâches actuelles du service concerné.
- Un projet important pour notre commune est en réflexion dans la zone de la Rue de la Clef; s'il se concrétise, une diversification importante dans l'offre économique de notre localité verra la jour.
- Le Parlement des jeunes est sur les rails; son comité est structuré.
- Nos divers services projettent notre localité dans le futur (diversification au niveau de la production énergétique, protection des zones menacées de notre flanc nord, réflexion au niveau de la mobilité et du parcage par exemple).

Je continuerai de vous présenter l'état d'avancement réel des très nombreux dossiers et projets en cours dans nos services lors de mes prochaines interventions avec autant de précisions possibles dans la vérité des faits.

Soyez actifs, engagez-vous pour notre commune.

La pluralité de vos idées permettra de dégager des objectifs et des buts qui répondront le mieux possible aux attentes de chacun.

Et même s'il y a de bonnes nouvelles concernant la pandémie, continuez de prendre soin de vous et de vos proches.

Merci de votre attention."

4. Crédit d'engagement de CHF 500'000.-, prévu au plan financier modifié (2022-2023), pour rénover les réseaux électriques moyenne tension (MT) qui alimentent les stations de Champ-Meusel et Tivoli et lancer les études de modernisation des deux stations – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La station de Champ-Meusel est le point de raccord de Saint-Imier au réseau suisse. Depuis cette station, trois câbles de moyenne tension alimentent le réseau imérien. Tous les trois ont une section insuffisante. Par ailleurs, deux d'entre eux ont plus de 50 ans.

Divers éléments (âge, demande en puissance toujours plus grande, augmentation de la production décentralisée et multiplication des bornes) impliquent la nécessité d'améliorer la sécurité et la garantie d'approvisionnement.

Dans le plan financier modifié pour 2022 qui vous a été présenté lors de la séance du Conseil de ville du 10 mars 2022, un montant de CHF 500'000.- a été prévu pour relier les deux stations avec des tubes électriques et planifier la modernisation des deux stations.

Une demande de permis devra être adressée à l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort (ESTI) pour chaque câble et chaque station.

Le montant de CHF 500'000.- est réparti de la manière suivante :

- pose de 235 m. de tubes électriques CHF 400'000.-

- élaboration des projets pour les deux stations CHF 100'000.-

Le montant est prévu dans le plan financier réaménagé 2022-2023.

**Préavis :**

La Commission de l'équipement a préavisé favorablement le crédit d'engagement de CHF 500'000.- lors du réaménagement du plan financier.

La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavise également favorablement au Conseil de ville la présente demande de crédit ; elle propose de réaliser le projet par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 500'000.-, prévu au plan financier, et de réaliser la dépense par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Samuel da Silva, président : "Afin de gagner en efficience, je vous propose de traiter les points 4, 5, 6, et 7 de la même façon, c'est-à-dire : dans un premier temps, j'ouvrirai la discussion, puis nous passerons au vote. Est-ce que cette façon de procéder est contestée ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, alors commençons avec ce premier crédit d'engagement."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "En préambule et suite à une question de la fraction PLR, J'aimerais vous apporter quelques précisions. La gestion et les travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux souterrains de la commune de Saint-Imier doivent tenir compte de plusieurs paramètres :

1. La sécurité d'approvisionnement et des réseaux.
2. Les disponibilités financières
3. L'impact des projets déjà en cours en terme de ressources humaines internes et externes, disponibilité des entreprises et de l'outillage.
4. L'impact du projet sur la circulation routière et piétonnière.

Dans le cas de la rue Champs-Meusel :

- La conduite de gaz a été renouvelée en 1985 et 1994 et ne pose donc pas de problème.
- La conduite d'eau est ancienne mais n'a connu que "3" fuites dans le secteur aval. Des contrôles de fuites menés régulièrement par nos spécialistes n'ont pas mis en évidence de problème dans ce secteur.
- Le câble électrique MT doit impérativement être changé afin de moderniser la ligne Sud qui alimente les zones industrielles des Longines, des Noyes (station du Pont) jusqu'à celle de la Clef Cette partie du projet est prioritaire compte tenu des augmentations de puissance demandées par plusieurs clients. Afin de faire face, le Département de l'équipement a prévu de mettre en place les conditions pour pouvoir renouveler les câbles MT présents dans la rue Champs-Meusel. C'est pour cette raison qu'un crédit d'engagement (investissement) de CHF 500'000.- est soumis ce soir au Conseil de ville. Si l'état de la conduite d'eau potable présente dans la rue s'avérait moins bon qu'estimé, la situation serait réévaluée et si son

remplacement s'avérerait indispensable, le projet électrique serait modifié et une part "eau potable" y serait rajouté et financé par le poste "Renouvellement du réseau" du budget de fonctionnement rubrique 7010.3143.02. Aucune demande de crédit supplémentaire ne sera demandée au Conseil de ville dans ce cas, puisque c'est le poste de renouvellement du réseau. Il est clair que le Département de l'équipement préfère et essaie toujours de renouveler l'ensemble des infrastructures lorsqu'un projet est lancé dans une rue, mais, cela, et vous l'aurez compris, n'est pas toujours possible.

J'espère avoir répondu à vos interrogations."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a lu avec intérêt les rapports du Conseil municipal, ainsi que celui du chef de l'équipement. Il nous y est rappelé que la station de Champ-Meusel est le point de raccord de Saint-Imier au réseau suisse et que de là, 3 câbles de moyenne tension alimentent le réseau imérien, mais qu'ils ont une section insuffisante. La section de câble joue un rôle essentiel dans la performance et la sécurité d'une installation électrique. Il est donc important de les remplacer, à plus forte raison que deux d'entre eux ont plus de 50 ans. Ceci permettra également d'avoir une section suffisante sur le réseau, la demande de puissance étant en constante augmentation. La rénovation des deux stations Champ-Meusel et Tivoli permettra également d'améliorer la sécurité et de garantir un approvisionnement pour de futurs défis. Au vu de ce qui précède, ARC accepte le crédit d'engagement de CHF 500'000.-, prévu au plan financier modifié, pour rénover les réseaux électriques moyenne tension qui alimentent les stations de Champ-Meusel et Tivoli et lancer les études de modernisation des deux stations, par autofinancement, comme recommandé par la Commission des finances et le Conseil municipal."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste est favorable à la rénovation des réseaux électriques moyenne tension qui alimentent les stations Champ-Meusel et Tivoli. Ces stations étant âgées, et la demande en puissance en nette augmentation, la fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de 500'000.- prévu dans le plan financier modifié par autofinancement."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Le réseau électrique de Saint-Imier est raccordé au réseau suisse par la station de Champs-Meusel, de là sont alimenté 3 stations. Paul-Charmillot et la zone Nord-Ouest, les câbles datent de 1978. La station Nivaflex alimente le centre de la localité, les câbles datent de 1971. La troisième station Tivoli alimente le Sud-Est, les câbles datent de 1961. Ces trois stations ont toutes des sections de câbles trop petites. Afin de pouvoir alimenter correctement ces stations et tous les clients qui en dépendent, il est judiciable d'exécuter ces travaux. Le PLR accepte à l'unanimité la libération du crédit de CHF 500'000.- prévu au plan financier modifié (2022-2023) pour rénover les réseaux électriques MT qui alimentent les stations Champs-Meusel, Nivaflex et Tivoli ainsi que l'étude de modernisation des stations."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 500'000.-, prévu au plan financier modifié (2022-2023), pour rénover les réseaux électriques moyenne tension (MT) qui alimentent les stations de Champ-Meusel et Tivoli et lancer les études de modernisation des deux stations, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier, pour poursuivre la mise sous terre de la ligne moyenne tension (MT) sud entre les stations de la Route de Villeret et de Longines – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La ligne Sud est l'une des artères principales de l'alimentation électrique de Saint-Imier. Elle va de la station Tivoli jusqu'à celle du Pont (patinoire). Cette ligne moyenne tension est encore en partie aérienne et date de 1961.

Dans l'étape proposée, il s'agit de remplacer la ligne aérienne entre la station des Longines et celle de la Route de Villeret en posant des tubes électriques.

Le plan financier modifié 2022-2023, déjà approuvé par le Conseil de ville, prévoit un montant de CHF 300'000.- pour ces investissements sur la ligne SUD.

**Préavis :**

La Commission de l'équipement a préavisé favorablement le crédit d'engagement de CHF 300'000.- lors du réaménagement du plan financier.

La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavise également favorablement au Conseil de ville la présente demande de crédit; elle propose de réaliser le projet par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu dans le plan financier, et de réaliser la dépense par autofinancement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Raphaël Perotto, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance des documents concernant la prochaine étape des travaux sur la ligne Sud de l'alimentation électrique de Saint-Imier. Il s'agit ici de remplacer sur une de nos artères MT principales, la ligne aérienne soixantenaire par des tubes électriques souterrains entre la station des Longines et celle de la route de Villeret. Parce que cet investissement est nécessaire et afin de rester cohérent avec l'approbation de la modification du plan financier 2022-23 par le Conseil de ville, la fraction ARC accepte à l'unanimité le crédit d'engagement autofinancé de 300'000.-."

M. James Souchon, PLR : "La fraction PLR accepte le crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour poursuivre la mise sous terre de la ligne électrique à moyenne tension Sud."

M. Gerolamo Pepe, PS : "La fraction socialiste, est favorable au plan financier pour poursuivre la mise sous terre de la ligne électrique moyenne tension; qui va entre les stations Route de Villeret et de Longines. Compte tenu de l'importance de l'une de ces trois artères principales qui composent le réseau électrique de Saint-Imier (ligne Sud). La Fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 300'000.- prévu dans le plan financier, et de réaliser la dépense par l'autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier, pour poursuivre la mise sous terre de la ligne moyenne tension (MT) sud entre les stations de la Route de Villeret et de Longines, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.-, prévu au plan financier, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques réalisées en partenariat – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*



La Confédération a défini une stratégie imposant des objectifs chiffrés aux communes dans divers domaines : économies d'énergie, production d'énergie renouvelable locale, efficacité énergétique.

Les équipements de production d'électricité photovoltaïque ont vu leur prix baisser; cet élément combiné avec des dispositions des lois fédérales au niveau de l'électricité incitent à une production décentralisée d'électricité.

L'intérêt manifesté par plusieurs clients pour conclure un partenariat énergétique avec Saint-Imier est marqué.

Le concept prévoit que les Services technique développent des installations photovoltaïques sur les toits des usines demandereses et proposent une autoconsommation sur le site avec :

- une comptabilité individuelle;
- une garantie pour l'investissement communal par la réalisation de documents officialisés.

Ce type de projets est intéressant :

- investissements productifs;
- développements des relations commerciales déjà existantes depuis plusieurs décennies.

Des projets avec des financements citoyens sont par ailleurs en préparation.

#### **Préavis :**

La Commission de l'équipement a préavisé favorablement le crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.- prévu au plan financier 2022-2023.

La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavise également favorablement au Conseil de ville la présente demande de crédit ; elle propose de réaliser le projet par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville l'acceptation du crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.-, prévu au plan financier, et de réaliser la dépense par autofinancement.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Claude Voisin, ARC : "Nous avons pris connaissance du rapport qui propose un concept de développement des installations solaires à Saint -linier. Notre fraction ne peut que se réjouir de voir que la demande de cette technologie durable est en constante augmentation. Les énergies renouvelables sont en vogue et il est très intelligent de les développer mais aussi de les utiliser au maximum de manière locale. C'est la direction à prendre si nous voulons que petit à petit, notre monde devienne plus durable. Nous acceptons le crédit d'engagement de CHF 500'000.- proposé ce soir et la proposition de réaliser la dépense par autofinancement."

M. Daniel Müller, PLR : "Après avoir pris connaissance du rapport du chef du Service de l'équipement, la fraction PLR accepte la libération du crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.-, prévu au plan financier 2022-2023, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques et de réaliser la dépense par autofinancement."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous sommes consultés ce soir pour libérer un crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.- prévus au plan financier pour financer de nouvelles installations photovoltaïques réalisées en partenariat. Notre fraction a étudié cet objet avec autant d'attention que d'enthousiasme. En effet, quand il s'agit de durabilité et de respect climatique, cela entre dans nos objectifs à court, moyen, et long terme. En effet, une telle démarche a du sens et nous parlons ici d'investissements productifs. Dans le Quotidien Jurassien de ce matin, le journaliste parle d'une "offensive photovoltaïque en vue" et c'est tout à fait le cas. Lorsque je passe plusieurs fois par jour devant notre Patinoire, je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a encore du potentiel. En ce qui concerne l'approvisionnement en électricité de notre commune, beaucoup de nos voisins envient notre dynamisme en la matière depuis déjà de nombreuses années. Le fait de faciliter l'approche photovoltaïque sera un message fort. C'est à l'unanimité que la fraction socialiste accepte ce crédit d'engagement, prévu au plan financier et de réaliser la dépense par autofinancement."

...Il est 19 h 51, arrivée de M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture,...

...Il est 19 h 53, arrivée de Mme Joëlle Häller, sans parti,...

...M. Samuel da Silva, président, salue M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture, ainsi que Mme Joëlle Häller, sans parti.

Au vote, le crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.-, prévu au plan financier, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques réalisées en partenariat, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

7. Crédit d'engagement de CHF 535'000.-, prévu au plan financier, pour l'étude et la mise en œuvre des mesures de sécurisation des secteurs A, C et E de la Montagne du Droit – Décider du mode de financement : décision

*Ouverture de la discussion :*

A la suite de divers événements liés à des chutes de pierres, la Municipalité a réévalué le niveau des risques pour la population et les biens dans la partie nord de la localité.

Un bureau spécialisé a été mandaté. Le niveau de risque a augmenté et pourrait devenir inacceptable pour certains objets.

Consciente de ses obligations et afin de réduire très sensiblement le niveau de risque, la Municipalité a planifié et va réaliser des mesures de protection dans les parcelles construites avec des bâtiments habités.

De telles mesures de protection sont à la charge de la Municipalité, du canton et de la Confédération dans les zones déjà construites et habitées en permanence. Dans les autres cas, les situations devront être examinées de cas en cas sans obligation pour la Municipalité.

Les zones de danger rouge impliquent l'interdiction de toute nouvelle construction ou installation.

L'analyse de la situation ont permis de déterminer 4 secteurs :

- A Sur les Crêts 1
- C Sous les Crêts 1

- D Rue des Roches 25, 27, 29, Rue Georges-Canton 3
- E Route de Mont-Soleil 1

La demande du Département urbanisme et mobilité porte sur les secteurs A, C et E. Les propriétaires de ces trois secteurs ont participé à une séance d'information et ont donné leur accord pour la réalisation des mesures planifiées.

Le secteur D fera l'objet de nouvelles discussions et négociations avec les propriétaires. En effet, des problèmes liés à la répartition des prises en charge des coûts butent sur la part dévolue aux six propriétaires.

Pour les secteurs A, C et E, les coûts des mesures sont entièrement à charge de la Municipalité, du Canton et de la Confédération :

- A Construction d'une digue
- C Pose de filets de protection
- E Construction d'une digue

Le plan financier prévoit :

- En 2022 CHF150'000.-
- En 2023 CHF 500'000.-
- En 2024 CHF 150'000.-

Le montant nécessaire pour la sécurisation des secteurs A, C et E se monte à CHF 535'000.- TTC (y compris + 10 % au niveau de la précision de l'estimation).

#### **Préavis :**

Le Service urbanisme et mobilité propose de valider les projets de sécurisation présentés et d'accorder les crédits y relatifs.

La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, préavis favorablement au Conseil de ville la présente demande de crédit ; elle propose de réaliser le projet par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 535'000.-, prévu au plan financier, et de réaliser la dépense par autofinancement.

#### *Ouverture de la discussion :*

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre fraction a pris connaissance avec attention du rapport établi par Service de l'urbanisme et de la mobilité relevant d'une étude d'un bureau spécialisé mandaté suite à divers événements liés à des chutes de pierres. Afin de sécuriser les abords des personnes domiciliées dans la frange Nord de la zone urbanisée de Saint-Imier, des travaux doivent être effectués pour les secteurs A (Sur les Crêt 1), C (Sous les Crêts 1), D (Rue des Roches 25, 27, 29, Rue Georges-Canton 3), E (Route de Mont-Soleil 1). Les frais inhérents à la réalisation des mesures de protection pour les zones A, C et E sont entièrement à charge de la Municipalité, du canton, et de la Confédération, étant donné qu'elles visent à

protéger des bâtiments déjà construits et occupés en permanence. En conséquence, des digues seront construites pour le secteur A et E et la pose d'un filet sera effectué pour le secteur C. Des négociations sont encore en cours avec les différents propriétaires du secteur D. Nous avons pris bonne note de l'importance d'effectuer ces travaux et acceptons à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 535'000.- pour les travaux prévus pour les zones A, C et E, prévu au plan financier et de réaliser la dépense par autofinancement."

M. Vital Carnal, PS : "Suite à divers événements liés à des chutes de pierres, la Municipalité a fait réévaluer le niveau des risques dans la partie Nord de la localité. Cette étude a été faite par un bureau spécialisé, le niveau de risque a augmenté et pourrait devenir inacceptable pour certaines habitations. Toutes les vies méritent d'être protégées. Consciente de ses obligations la Municipalité va réaliser des mesures de protections. Mesures financées par le canton, la Confédération, et la commune. Compte tenu de ce qui précède, la fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 535'000.- prévu au plan financier par autofinancement"

M. Claude Voisin, ARC : "La problématique des chutes de pierres de la Montagne du Droit est un sujet connu depuis quelques années. Malheureusement, les nouvelles analyses nous prouvent que le risque s'est accentué et qu'il est important de protéger, dès que possible, les parcelles construites et leurs habitants. Nous sommes ravis que des solutions puissent être mises en place, même si cela se fait par étape. L'important, c'est que la sécurisation des secteurs puisse se faire, que le danger soit écarté, et que toutes les parties prenantes soient en accord. C'est donc tout naturellement, que notre fraction accepte de libérer le crédit de CHF 535'000.- et propose de le réaliser par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 535'000.-, prévu au plan financier, pour l'étude et la mise en œuvre des mesures de sécurisation des secteurs A, C et E de la Montagne du Droit, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

## 8. Motions et interpellations

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu de motions ce soir, je passe donc la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Lors du Conseil de ville du 20 juin 2021, M. Michel Bastardoz, PLR, était intervenu lors d'une interpellation intitulée : Conduite de transport en eau potable. Lors de votre prise de parole, M. Michel Bastardoz, PLR, vous m'avez demandé de m'assurer de l'obtention des 25 % de subvention accordés par le canton. Aujourd'hui, je vous confirme que l'OED, en date du 19 janvier 2022, a bien confirmé le subventionnement de 25 %."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Merci."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Réponse à M. Loïc Springefeld concernant l'interpellation intitulée : Demande de l'étude d'une mise en place de structure provisoires pour les années scolaires d'août 2022 à juillet 2024 à l'Ecole primaire, Agassiz 14. Nous tenons à informer votre Conseil, que la majorité des travaux bruyants sont réalisés durant les vacances scolaires. Toutefois, il n'est malheureusement pas possible de réaliser la totalité du chantier durant ces courtes périodes et du bruit est malheureusement obligatoire ce que le service ne peut que regretter. Il est à noter que les artisans essaient au mieux de réaliser les travaux les plus bruyants durant les horaires d'absence des enseignants et des élèves. Au vu des infrastructures à notre disposition et des différentes solutions trouvées, il n'est malheureusement pas possible de sortir toutes les classes du bâtiment jusqu'à la fin des travaux sans organiser des containers prévus à cet effet qui engendrerait alors des coûts disproportionnés. Pour la seconde étape,

le procédé sera identique et nous mettrons à nouveau l'accès sur les travaux bruyants afin qu'il se réalisent durant les périodes creuses (mercredi après-midi ou fin de journée) ou alors durant les vacances scolaires dans la mesure du possible. Les quatre classes concernées par les travaux de la seconde étape seront localisées dans différents locaux à disposition. A savoir : une dans les locaux de la Paroisse catholique loués à cet effet depuis le début du chantier, une seconde au sein du bâtiment Agassiz 16 et pour les deux autres classes, nous sommes actuellement en pourparlers avec le ceff SANTE-SOCIAL, et éventuellement la Salle Longines. Pour ce qui est de la psychomotricité, les travaux sont moindres à cet étage (réfection des peintures et de la cuisinette uniquement) et seront planifiés durant les périodes de vacances scolaires pour ne pas prêter l'utilisation des locaux. Pour terminer, il est important de spécifier que la Direction scolaire participe dans la majeure partie du temps aux séances de chantier et que les décisions sont prises de concert entre les deux services (bâtiment et école)."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je profite d'avoir la parole pour répondre à l'intervention de M. Christian Tharin, PLR, qui demandait si les travaux pouvaient être accélérés ? Les travaux avancent selon le planning mais le service est confronté à certains retards de livraison liés à la situation actuelle dans le domaine de la construction. Les délais sont donnés notamment par certains travaux qui doivent impérativement être réalisés durant la période des vacances scolaires estivales. Notamment la seconde étape du désamiantage qui interviendra entre juillet et août de cette année. Le service fera au mieux pour rendre les locaux le plus rapidement possible aux utilisateurs après cette étape."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je réponds pour M. Loïc Springenfeld. Merci, nous sommes tout à fait satisfaits. Nous avons particulièrement enregistré que si des gens ont des questions sur les nuisances et les travaux, ils peuvent aussi passer par la Direction d'école."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Lors du Conseil de ville du 10 mars 2022, Mme Joëlle Häller, sans parti, est intervenue avec une interpellation intitulée : Ah ! nos belles fontaines. Vous vous demandiez pourquoi les fontaines ne coulaient pas forcément en automne, et également : quand est-il pour la fontaine de la Salle de spectacles, et celle sur le Pont. Ce qu'il faut savoir, c'est que les fontaines de Saint-Imier sont alimentées par gravité par les sources du Praz Rond qui se trouvent à l'Ouest de la Combe Grède. Ces sources, qui ont un débit variable suivant la saison, alimentent également les points d'eau du Cimetière en eau technique. En hiver, le système est mis hors service afin de les protéger du risque de gel, puis remis en service au printemps. Il arrive fréquemment qu'en période de sécheresse (en automne principalement) que les fontaines ne coulent plus faute d'eau. Pour ce qui est de la fontaine de la Salle de spectacles, celle-ci n'est par contre pas raccordée au réseau des fontaines, mais aux installations intérieures de distribution d'eau potable de la Salle de spectacles. Un projet de remise en service avait été lancé il y a quelques années par les bâtiments communaux. Enfin, pour La fontaine "Sur le Pont" alimentée par la source de la Fiole, elle a subi un dégât de gel et doit faire l'objet de réparations importantes qui n'ont pas encore été lancées faute de temps."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Pour compléter, concernant la fontaine de la Salle de spectacles, effectivement l'alimentation a été coupée le temps des travaux, et sera remise en service dès les travaux finis."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "J'avais entendu dire que cette fontaine coûtait trop chère, car elle est alimentée par de l'eau potable. Ne pourrait-on pas faire un circuit fermé ? Cela fait longtemps qu'elle ne fonctionne pas. Ce n'est pas à cause des travaux."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Il y a eu des soucis techniques. Puis, lorsqu'on aurait pu la

remettre en fonction, ont débuté les travaux de la route. Maintenant, on va pouvoir la remettre en marche. Quant au coût, je ne peux pas vous répondre, je vais me renseigner."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Merci."

M. Samuel da Silva, président : "Merci Mme Joëlle Häller, sans parti, je n'avais pas eu le temps de vous céder la parole, excusez-moi, vous avez été plus réactive."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, il semble que les réponses du Conseil municipal ont été données, nous allons passer plus loin."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'interpellation, nous allons passer au point suivant."

M. Samuel da Silva, président : "Ah oui, excusez-moi, nous avons reçu une interpellation du PLR qui a été transmise au Conseil municipal avant la séance de ce soir. Je donne la parole."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Etat de situation du service de l'Action sociale. Notre fraction et de nombreux citoyens ont été étonnés d'apprendre par la voie d'un communiqué de presse la fermeture de 2 matinées supplémentaires du Service action sociale, et de l'Agence AVS, pour les mois d'avril et de mai 2022 en raison d'une surcharge de travail. Il n'est pas dans notre intention d'évaluer le travail du service concerné, car ce dernier n'est pas facile. Nous remercions et soutenons les collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement. Nous sommes surpris et inquiets et l'objectif de cette interpellation est de s'assurer que ce service est sur le chemin d'un retour à la normale. En effet, nous ne voyons pas d'un très bon œil que cette situation perdure tant pour le bon fonctionnement du service que pour les bénéficiaires. C'est pourquoi, nous souhaitons connaître l'état actuel de cette surcharge au sein du service. Si la situation devrait perdurer quelles sont les mesures envisagées ?"

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Le Conseil municipal a reçu une interpellation de la fraction PLR intitulée : Etat de situation du service de l'Action Sociale. Tout d'abord j'aimerais vous remercier pour l'intérêt porté au bon fonctionnement du service de l'action sociale. La fermeture annoncée dans le communiqué de presse que vous avez pu voir c'est effectivement une fermeture des guichets de notre service, les bureaux ne sont pas fermés. Les clients continuent d'être accueillis sur rendez-vous, que ce soit à l'AVS ou au Service social. La décision de fermer temporairement les guichets deux matinées supplémentaires nous permettent d'avancer dans le traitement de certains dossiers complexes et actuellement rattraper le retard que nous avons dans certains dossiers. Pour vous faire part de l'état actuel de la situation je vais vous apporter quelques précisions :

- Pour le service social, nous avons mis en place des procédures pour rattraper le retard dans la gestion des mandats, nous avons pu bénéficier d'une aide momentanée d'une personne envoyée par Diaconis (chômage) mais la personne n'a pu finir son mandat pour cause de maladie et actuellement personne n'est disponible.
- Au même temps le service de révision de l'APEA presse constamment les curatrices et les curateurs et par conséquent le secteur administratif afin d'obtenir des rapports complets et nous accusons un retard conséquent.
- Nous avons aussi une personne depuis début mars en arrêt maladie et n'a pu être remplacée que à la mi-avril.
- Dans notre fonctionnement quand il manque quelqu'un au secrétariat, les personnes étant complémentaires, se remplacent entre elles, si les personnes en charge des mandats doivent, par exemple traiter les frais médicaux, le travail sur la gestion des mandats ne se

fait pas correctement. Même chose pour les personnes qui viennent ouvrir un dossier d'aide sociale.

- Pour l'agence AVS, si l'on prend la charge de travail habituel, nous sommes en sous-effectif d'environ 0,3 EPT mais à ce stade c'est illusoire et impossible d'augmenter le taux de l'équipe.
- En ce qui concerne les prestations à la population, si la période COVID a montré qu'il était possible de réduire drastiquement les accueils du public, depuis le retour à une situation sanitaire presque normale, les bénéficiaires ont rapidement perdu ces bonnes habitudes de prendre rendez-vous et se déplacent au guichet, parfois juste pour amener un document ou même pour que nos collaborateurs les aident à remplir des formulaires et dès que le client est sur place, il est difficile de le renvoyer à un rendez-vous ultérieur. Cela génère une charge de travail importante et les dossiers étant extrêmement complexes et techniques, que ce soit dans les démarches initiées pour l'agence AVS ou le Service social le fait d'être constamment dérangé au guichet péjore la qualité du travail.
- Pour éviter que cette situation perdure et se répète je suis consciente que nous devons explorer plusieurs possibilités.
- Des réflexions doivent avoir lieu et des décisions doivent être prises pour pouvoir continuer à fournir un service de proximité de façon avenante et professionnel.

J'aimerais juste finir en vous rassurant qu'à ce jour nous n'avons pas eu une seule réclamation des clients concernant cette décision de fermeture temporaire."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci pour ces informations. Nous allons suivre de près l'évolution, et espérons une situation meilleure."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Dans le même sujet Mme Paula Tanner, cheffe du Département action social, est-ce qu'il y a une hiérarchie entre l'APEA et le Service social ? Est-ce que vous êtes obligés de faire toutes les enquêtes, car l'APEA peut aussi faire des enquêtes ? Ce que je vois dans mon métier c'est que l'APEA mandate très vite le Service social. On se passe la patate chaude comme on dit."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Ce n'est pas l'APEA qui mandate le Service social. L'APEA mandate une personne. Alors, si la curatrice, le curateur, ont la possibilité de prendre les cas, on est obligé. Parce que les curatrices, les curateurs, c'est un travail individuel. Donc, oui, si dans leur charge de travail, de ce qui est attribué par le canton, ils ont la place pour prendre des mandats, on est obligé. A moins, que ce soit un cas vraiment particulier et que la personne ne se sente pas qualifié pour telle ou telle enquête, mais nous avons un service avec un vaste choix de compétences dans différents domaines que ce soit pour des enquêtes concernant des enfants ou des adultes."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci."

## 9. Petites questions

M. Samuel da Silva, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Denis Gerber, maire : "Je n'apporterai aucun chiffre ce soir comme vous le souhaitiez. En effet M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, lors du débat sur le crédit d'engagement de CHF 3'900'000.- avait précisé que si des démarches

devaient être entreprises avant le vote populaire il serait impossible de pouvoir ouvrir en 2022. Nos services avaient préparé un projet qui aurait alors dû recevoir l'aval des autres communes au niveau technique et au niveau financier. Vous pouvez imaginer les négociations et les discussions prévisibles et légitimes de la part des 10 communes partenaires dans Erguël Sports SA. Le choix qui a été fait est celui de nous donner le maximum d'atouts pour une éventuelle ouverture partielle cet été déjà en prenant en charge l'entier des travaux planifiés. La population imérienne a plébiscité cette option. Je peux cependant vous indiquer que des démarches ont été entreprises auprès du CJB et des divers fonds qui lui sont liés pour obtenir des subventions pour cette phase de remise en état de notre bassin de natation. A mon avis la discussion avec les communes partenaires dans Erguël Sports SA devra se faire au niveau du budget de fonctionnement quand la rénovation de notre Piscine sera achevée."

Mme Danika Perret, ARC : "Merci pour cette réponse."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse."

M. Samuel da Silva, président : "Je donne la parole pour les nouvelles petites questions."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Motion bâtiment de 2019. Le 9 mai 2019 notre fraction a déposé une mise à jour de la motion déposée le 24 octobre 2013 concernant la gestion du parc immobilier de notre commune. Notre motion de 2019 a été acceptée lors de notre Conseil du 20 juin 2019 et transmise à la Commission des bâtiments et infrastructures sportives pour traitement. Sur la base de l'art. 3 al. 7 du règlement de notre Conseil, un rapport intermédiaire de la motion doit être remis au Conseil de ville dans les six mois qui suivent la transmission. Par le biais de cette petite question, nous souhaitons connaître l'état d'avancement de cette motion ainsi que d'un délai pour la remise du Rapport final à notre Conseil."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Merci pour ce rappel. Je ne vous cache pas que le dossier est conséquent. C'est un peu compliqué de vous répondre ce soir. Nous n'avons pas oublié. Nous travaillons sur le sujet. Pour certains bâtiments la situation est claire. Pour d'autres c'est beaucoup plus complexe. Je ne peux pas vous promettre un Rapport final pour cette année."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci pour ce petit point de situation. On espère toutefois avoir des nouvelles avant la fin de cette législature."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Petite question intitulée : HE-ARC BEJUNE, portes ouvertes. La Haute Ecole ARC, Neuchâtel, Berne, Jura, annonce au travers d'un tout ménage distribué à Saint-Imier les Portes ouvertes des campus de Neuchâtel et Delémont. Nous sommes étonnés qu'aucune mention ne soit faite du site de formation et de recherche à Saint-Imier au Parc technologique de Saint-Imier (PTSI), sis à la Rue de la Serre, et qui est intégré à la HE-ARC ingénierie. Le site de Saint-Imier est au service des étudiants de 3<sup>ème</sup> année et des chercheurs de la HE-ARC. On y trouve notamment des ateliers de préparation et de plasturgie, une salle blanche, des salles équipées d'ordinateurs et bien d'autres locaux utiles à un enseignement de qualité. La commune de Saint-Imier a investi pour mettre à disposition des locaux de qualité et le canton de Berne participe au financement de la HE-ARC BEJUNE. Aussi, le groupe PLR demande au Conseil municipal d'intervenir auprès de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne au travers du CJB afin d'intégrer dans le futur le site de Saint-Imier dans le cadre des Portes ouvertes de la HE-ARC BEJUNE."

M. Denis Gerber, maire : "Je prends note de cette question. J'ai eu l'occasion de visiter les locaux, et c'est très intéressant à découvrir. Je vais me renseigner et vous répondre lors du prochain Conseil de ville."

M. Michel Bastardoz, PLR : "J'ai appris que la couche de finition de l'enrobé à la Rue du Vallon



serait posée ce mois. Ne serait-il pas plus judicieux d'attendre la construction de l'Hôtel, et le raccordement avec la route cantonale, parce qu'on va finir quelque chose est l'abîmer aussitôt."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations."

M. Michel Bastardoz, PLR : "De l'entreprise."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Nous sommes également en réflexions sur la pertinence de faire cette deuxième couche avant la 1<sup>ère</sup> phase de constructions de l'Hôtel. Il est possible que nous fassions le parking. Et nous devons également réfléchir comment protéger les bordures des trottoirs. Je vous remercie pour cette intervention pertinente."

M. Michel Bastardoz, PLR : "L'année prochaine avec le Bonhomme hiver du Carnaval, on abîmera encore un bout, et cela permettra de refaire une partie."

...Rires...

M. Samuel da Silva, président : "Merci Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement."

M. Samuel da Silva, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour."

#### 10. Divers et imprévu

M. Michel Bastardoz, PLR : "Avec des membres de la Fondation Plein Soleil, nous avons rencontré M. le maire, et l'urbanisme, afin de poser une question assez simple. La Fondation Plein Soleil se réjouit de son succès puisque tout est complet. Nous faisons même du bénéfique. Nous sommes en train de réfléchir à un nouveau bâtiment pour nos aînés. Nous avons donc demandé au Conseil municipal de nous céder une partie de parcelle, ou de nous octroyer un droit de superficie, ou de nous vendre cette partie de parcelle en question. Cela fait bientôt 4 mois, et toujours aucune nouvelle. Si c'est pour retarder le projet c'est dommage. J'espère qu'une décision soit prise rapidement, car nous sommes dans le starting-block."

M. Samuel da Silva, président : "Merci, nous avons pris note de votre divers."

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "Effectivement nous avons rencontré Plein Soleil. C'était le 15 février. Cela fait 3 mois. Lors de cette séance nous avons indiqué qu'il y avait tout un processus à suivre pour obtenir les préavis (Commission bâtiments et infrastructures sportives, Commission urbanisme et mobilité, Commission des finances). Le dossier est déjà passé en commissions d'urbanisme, et bâtiments. Maintenant nous attendons encore le préavis de la Commission des finances. Sauf erreur, ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine Commission des finances. Vous aurez des nouvelles prochainement."

M. Michel Bastardoz, PLR : "D'accord."

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Samuel da Silva, président : "Si ce n'est pas le cas, je vous donne rendez-vous le 16 juin 2022 pour traiter du budget entre autres."

M. Samuel da Silva, président : "Des comptes. Pardon. Je vous souhaite à toutes et tous une agréable soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 26.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :